



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014
18 heures 00

NB/MG

N° 001657

S2GVA - Convention d'objectifs avec les associations dont le montant annuel des subventions dépassent 23 000€ - Pays d'Apt Handball

Affiché le :

Le jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rend obligatoire la conclusion de convention avec les associations dont les subventions annuelles accordées dépassent la somme de 23 000€

En application de cette disposition légale et de la circulaire du 18 janvier 2010 portant sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations, le Conseil par délibération n°1017 du 16 mars 2010 a approuvé un modèle de convention d'objectifs pour concrétiser la démarche partenariale avec les associations conformément au décret précité.

A ce titre, il est présenté au Conseil Municipal, le projet de convention d'objectifs 2014 entre la ville d'Apt et l'association « Pays d'Apt Handball ».

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE la convention telle que mentionnée en pièces jointes.

DIT que le montant total attribué sera pris en compte lors de l'élaboration du tableau des subventions qui figurera en annexe du budget principal de l'année 2014.

DIT que l'avance de 15 000 € sera appliquée telle que mentionnée dans la convention, avant le vote du budget 2014, sur décision du Conseil Municipal.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les dites conventions et toutes pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL